

ATLAS JUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

COMPÉTENCE NATIONALE EN MATIÈRE DE CONSTAT

01 45 06 01 56 / contact@atlas-justice.fr

**MARDI TROIS FÉVRIER
DEUX MILLE VINGT SIX
de 13 heures 30 à 14 heures 30**

A la demande de :

**MONSIEUR LE COMPTABLE PUBLIC
RESPONSABLE DU POLE RECOUVREMENT
SPECIAL ISE DES HAUTS DE SEINE**, comptable
chargé du recouvrement des impositions, domicilié en ses
bureaux 7-9 boulevard des Bouvets CS 80309, 92741
NANTERRE CEDEX

M'AYANT EXPOSE par l'intermédiaire de la **SCP
FRICAUDET-LARROUMET-SALOMONI**
représentée par Maître Florence FRICAUDET
Avocat aux barreaux des Hauts de Seine et du Val de
Marne, 22 rue Pasteur, 92300 LEVALLOIS PERRET :

Que poursuivant la saisie immobilière d'un bien
immobilier appartenant à

Agissant en vertu d'un commandement valant saisie
immobilière signifié en date du 11/12/2025

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure
Civile d'exécution,

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues
dans le délai de 8 jours imparti à

Qu'il convient de procéder à la description du bien
immobilier Lot n°6 situé 14 rue du Mont Valérien à
92210 SAINT CLOUD.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Caroline BRESSAND, Commissaire de Justice au sein de la SELARL ATLAS JUSTICE, titulaire d'un office à NANTERRE (92000), 589 Terrasses de l'Arche, soussignée,

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR

14 rue du Mont Valérien

92210 SAINT CLOUD

Conformément aux articles L142-1, L322-2 et R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, j'ai requis les personnes suivantes, à savoir un serrurier deux personnes témoins majeurs et un diagnostiqueur qui ne sont ni à mon service ni au service du créancier.

-  , Serrurier, SDT
-  Géomètre expert,
BARRERE & DUFAU
-  Témoin
-  Témoin

Etant précisé qu'en l'absence de réaction du propriétaire malgré diverses tentatives pour entrer en contact avec lui et obtenir l'accès amiablement, je m'étais rendue sur place pour connaître l'identité de l'occupant et tenter d'obtenir son accord pour visiter le logement.

Ce dernier avait pris attache avec moi mais par la suite, ayant cessé toute mise en relation, une ordonnance sur requête a été obtenue par le Tribunal Judiciaire de Nanterre pour me permettre de procéder à la visite de ce jour.

**OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX
CONSTATATIONS SUIVANTES :**

PHOTOGRAPHIES DE LA RUE



SUPERFICIE DU BIEN : 10.10 m²

Le lot n°6 est situé en rez de jardin de l'immeuble.

**CONDITIONS D'OCCUPATION DU
LOGEMENT :**

Je frappe à la porte du logement et une personne procède à son ouverture.

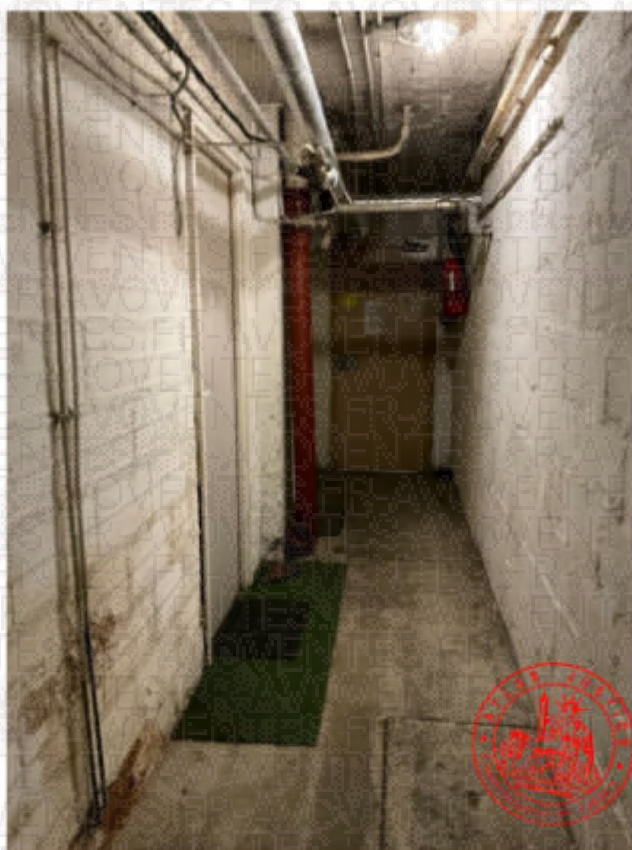
Je lui déclare mon identité, ma profession et l'objet de ma mission, en lui présentant ma carte professionnelle.
Je lui remets une copie de la requête et de l'ordonnance dont je suis porteuse.

Il en prend connaissance et accepte la mission en nous donnant libre accès au logement.

Il m'indique qu'il n'a aucun contrat de location, qu'il ne paie aucun loyer et que le propriétaire est un ami qui lui prête gratuitement le logement.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE BIEN

Le lot n° 6 est une pièce avec fenêtre situé en rez de jardin (3^{ème} porte à gauche)



Accès au lot n°6

PIÈCE UNIQUE

L'accès s'effectue par une porte simple en état d'usage normal.

Le sol est recouvert de carrelage en état d'usage normal, de couleur beige.

Les **plinthes** sont en bois peintes en état d'usage normal, de couleur beige.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur beige.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur beige.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant double, châssis pvc, double vitrage, persiennes métalliques.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un radiateur de chauffage central en état d'usage normal
- un évier inox avec robinetterie en état d'usage normal









Les sanitaires et douche sont situés dans les parties communes.

Je prends les clichés photographiques ci-après :



Accès aux parties communes



SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Le syndic de la copropriété est assuré par le cabinet
TIFFEN COGE, 64 rue Gounod à SAINT CLOUD
92210.

Le montant des charges trimestrielles s'élève à 160 €.

DIAGNOSTICS

Les diagnostics suivants ont été établis par le Cabinet
BARRERE ET DUFAU, géomètres experts 4 rue de
Béarn à SAINT CLOUD (92210). Sont joints au présent
procès verbal de constat :

- Dossier des diagnostics techniques : rapport de synthèse
- Attestation de superficie privative : 10.10 M2
- Rapport de mission de repérage des matériaux et
produits contenant de l'amiante
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- Etat de l'installation Intérieure électrique
- État de l'installation intérieure gaz
- Diagnostic De performance énergétique
- État des risques et pollutions
- État des nuisances sonores aériennes
- Attestation d'assurance et de compétence

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal
de constat sur 11 pages pour servir et valoir ce que de
droit.



Caroline BRESSAND
Commissaire de Justice